

Coordonnateur Unité d'enseignement Maternelle Autisme

Fonctions et missions

- *décret et circulaires*

L'unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA) est un dispositif implanté dans une école ordinaire, mais il est attaché à un établissement médico-social ou un service de soins. Il accueille de 7 à 10 élèves bénéficiant d'un diagnostic d'autisme avéré.

Profil

Le candidat doit être titulaire du CAPPEI ou autre certification équivalente antérieure.
Les enseignants qui ne possèdent pas de spécialisation peuvent obtenir ce poste à titre provisoire.

Les candidats seront convoqués à un entretien devant une commission.

Doit posséder une très bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA).

Est enseignant spécialisé ou s'engage à passer le CAPPEI.

A des aptitudes certaines à travailler en équipe, en étroite partenariat avec les services médico-sociaux et de soins.

A déjà développé un niveau d'enseignement expert, spécifiquement adapté aux troubles du spectre autistique (TSA).

Doit être en capacité d'assurer le pilotage du projet d'ouverture du dispositif.

Missions

Le coordonnateur de l'unité autisme :

- pilote la mise en œuvre du projet de l'UEMA et assure la cohérence des actions des différents professionnels,
- Est le garant de la mise en place du volet pédagogique du projet personnalisé, en lien avec les autres professionnels du dispositif,
- Partage avec les autres professionnels de l'ESMS un langage et des outils de réflexion communs,
- Transmets des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des

autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors temps scolaire dont ses collègues l'informent,

- Réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets
- Favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient,
- Est (en dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESM) l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre scolaire et le travail afférent proposés à leur enfant,
- Respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille, comme avec l'ensemble de l'équipe,
- Renseigne le livret scolaire de chaque élève,
- Dispense les enseignements inscrits dans les programmes en tenant compte des conséquences de la pathologie sur la capacité d'apprendre et de se comporter des élèves orientés dans le dispositif,
- Contribue activement à la mise en place de scolarisations dans les autres classes de l'école qui accueillent l'UEMA.

Conditions et organisation du service

Le service de l'enseignant spécialisé de l'UEMA s'organise, conformément au service des autres enseignants de l'école, en vingt-sept heures hebdomadaires, dont 24 d'enseignement et trois heures consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire

Le poste est implanté à l'école maternelle du Centre - avenue Albert 1er - 81100 - Castres

Procédure à suivre pour candidater

Le recrutement fait l'objet d'une procédure académique inter-degré (copie à gestcollective81@ac-toulouse.fr) :

- une lettre de motivation et
- un curriculum vitae seront transmis par la voie hiérarchique.

Contact

Contactez l'IEN-ASH en charge du SDEI du Tarn

Téléphone : 05 67 76 58 59

Courriel : 0811060m@ac-toulouse.fr

